

L'ARS Paca et la ville de Draguignan signent un contrat local de santé (CLS)

Marseille, le 7 décembre 2018.

L'Agence régionale de santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) et la ville de Draguignan signent aujourd'hui en présence de, Sébastien Debeaumont, délégué départemental du Var, Richard Strambio, maire de Draguignan et Christine Prémoselli, adjointe à la santé à la mairie de Draguignan, un Contrat Local de Santé (CLS) pour 2018-2023.

La prévention au cœur d'un engagement commun.

Ce contrat local de santé se traduit par 7 priorités :

- Développer l'éducation à la santé et la promotion de la santé ;
- Engager une dynamique éducative en santé environnementale.
- Renforcer le dépistage précoce des maladies chroniques ;
- Soutenir et accompagner les personnes handicapées et leur entourage ;
- Définir une politique locale en matière de santé mentale (création d'un Conseil Local en Santé Mentale) ;
- Accompagner la perte d'autonomie des seniors ;
- Organiser l'animation territoriale, coordonner l'ensemble des partenaires locaux du champ de la santé ;

Le périmètre du contrat local de santé portera sur la commune de Draguignan avec une attention particulière sur les quartiers politiques de la Ville désignés comme quartiers prioritaires - le centre ancien et le quartier des Colettes - ainsi que ceux bénéficiant du dispositif de veille active - les Floralties-St-Hermentaire.

La mise en œuvre des actions de ce contrat sera réalisée par le comité de pilotage et l'équipe projet, sous l'impulsion de la ville de Draguignan, en partenariat avec tous les acteurs du territoire.

Cette démarche s'inscrit dans les orientations stratégiques du projet régional de santé 2018-2023

